

HAUTE AUTORITÉ DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ

Le Directeur Général

Paris, le **10 AVR. 2006**

N/Réf: MF/CHAMPION/2006/0594/001

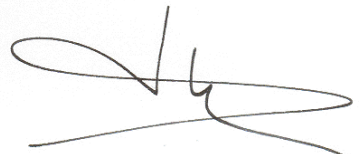
Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai bien reçu votre lettre du 1^{er} mars 2006, par laquelle vous saisissez la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité. Elle fera l'objet d'un examen attentif dans les meilleurs délais, au regard de la compétence de la Haute autorité qui porte sur toutes les discriminations, directes ou indirectes, prohibées par la loi.

Je ne manquerai pas de vous informer de la suite donnée à votre demande.

Par ailleurs, je vous rappelle que la saisine de la Haute autorité n'interrompt pas les délais de prescription des actions civiles ou pénales et des recours administratifs et contentieux, si vous souhaitez faire valoir vos droits dans le cadre de l'une ou l'autre de ces procédures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marc DUBOURDIEU

Monsieur Bruno CHAMPION
Secrétaire Général
S.A.F.P.T
U.L LA GARDE
Z.I Toulon Est
1041, Avenue de Draguignan
B.P. 368
83085 TOULON Cedex 9